
RECHERCHE ET CAS EN SCIENCES DE GESTION

Procédure pour les numéros spéciaux

Les numéros spéciaux sont destinés à permettre la publication d'articles produits à l'occasion d'un appel à contribution portant sur un thème spécifique des sciences de gestion.

Une proposition d'appel à contribution est soumise aux rédacteurs en chef de la revue, qui émettent un avis. En cas de réponse favorable, les rédacteurs en chef invité(s) diffusent l'appel à contribution, et gèrent directement avec les auteurs le processus d'évaluation.

Le Rédacteur en chef invité a pour rôle d'assurer la qualité du numéro spécial, notamment à travers l'évaluation des cas, qu'il soumet à une double évaluation. A l'issue de la sélection, il veillera à transmettre aux rédacteurs en chef de la revue les évaluations des meilleurs cas. De plus, le rédacteur en chef invité veillera au strict respect de la ligne éditoriale de la revue (voir site rubrique « Soumission »).

Sur la base de la sélection effectuée par le Rédacteur en chef invité, le Comité éditorial assisté des référents du comité d'évaluation effectuera le choix final des articles qui seront publiés. A cet effet, les référents du comité d'évaluation peuvent demander une évaluation complémentaire pour un ou plusieurs articles afin de prendre leurs décisions finales.

Le numéro spécial ne pourra être publié que si 4 cas au moins sont retenus à l'issue de ce processus. Généralement, un numéro inclut, en plus de l'introduction, un « point de vue » destiné à apporter une contribution originale sur le thème choisi (<http://revuecasgestion.com/pointdevue.html>).